



Rapport d'Orientation Budgétaire

Budget Primitif 2021

SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE

14, rue de la Croix Gillet
77122 Monthyon

Tél : [01 60 44 40 03](tel:0160444003)
Fax : 01 60 44 40 05

contact@smitom-nord77.fr
N° de Siret : 257 704 916 00028

www.smitom-nord77.fr

PREAMBULE

Conformément à la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (Loi A.T.R.) et aux articles L 2312-1 et L 2531-1 du Code Général des Collectivités territoriales, l'élaboration du budget primitif est précédée pour les communes de 3 500 habitants et plus d'une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) au conseil. Celle-ci doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Les objectifs du R.O.B sont :

- D'informer sur l'évolution de la santé financière de la collectivité,
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le budget.

Cette présentation, qui se conclut par un vote, doit permettre aux délégués de se prononcer, d'une part, sur les éléments financiers connus au moment de la construction du Budget Primitif 2021 et, d'autre part, sur les objectifs du syndicat.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Le décret N°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, engagements pluriannuels envisagés, structure et gestion de la dette, structure des effectifs) ainsi que les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Conforme aux textes ci-dessus, le ROB 2021 s'articulera autour des thèmes suivants :

- Une présentation du contexte national, régional et une présentation du contexte du SMITOM Nord 77,
- Une présentation des résultats de l'exercice 2019 et des perspectives 2020,
- Une présentation de la structure de dette,
- Une présentation des dépenses de personnel et de la structure des effectifs,
- Pour l'exercice 2021, une présentation de la structure prévisionnelle du budget,
- Le programme d'investissement 2021,
- Une proposition d'évolution des tarifs,
- Des prévisions sur le niveau d'épargne dégagé en 2021 et le respect des ratios.

SOMMAIRE

<u>I. - Le contexte dans lequel le budget 2021 sera préparé puis voté.....</u>	4
A. - Le contexte national	4
B. - Le contexte régional.....	4
C. - Le contexte local	5
<u>II- L'analyse rétrospective du budget.....</u>	6
A. - Les dépenses de fonctionnement	6
B. - Les recettes de fonctionnement.....	6
C. - L'Epargne.....	9
<u>III - La dette.....</u>	10
A. - Le profil d'extinction de la dette.....	10
B. - La structure de la dette.....	11
<u>IV. - Les ressources humaines.....</u>	13
A. - Structure des effectifs : comparaison 31/12/2018 et 31/12/2019.....	13
B. - L'âge.....	14
C. - Le handicap et la prévention	14
D. - La carrière, l'avancement , la promotion et la formation	14
E. - L'égalité entre les femmes et les hommes.....	15
F. - L'évolution des dépenses de personnel	16
<u>V- Les orientations budgétaires prises en compte dès le budget 2021.....</u>	17
A. - L'évolution du budget : les principales perspectives.....	17
B. - La programmation pluriannuelle des investissements.....	25
C. - L'épargne.....	26
D. - Evolution des ratios.....	26
<u>VI- Proposition d'augmentation des tarifs et souscription d'un emprunt</u>	27
<u>Lexique.....</u>	31

I. – ELEMENTS DE CONTEXTE

A. - Le contexte national

Les actions du SMITOM du Nord Seine-et-Marne s'inscrivent dans les objectifs de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte qui vise notamment :

- A réduire de 10 % les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020,
- L'atteinte d'un taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55 % en 2020 et 65 % en 2025,
- La réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2020 et 50 % en 2025,
- La mise en place de l'extension des consignes de tri au plus tard au 31 décembre 2022,
- La généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024,
- L'augmentation de 2020 à 2025 de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Par ailleurs, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGEC) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Cela concerne notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du réemploi, la mise en place de nouvelles filières de REP (Responsabilités Elargies des Producteurs) qui auront un impact indéniable sur le fonctionnement des services de gestion des déchets.

B. -Le contexte régional

Le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets (PRPGD) de la Région Ile-de-France a été validé en novembre 2019.

Ce document de planification stratégique coordonne à l'échelle régionale l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par les acteurs du territoire dont notre syndicat.

Il propose une analyse prospective du gisement des déchets produits sur le territoire francilien à l'horizon 2026 et 2031.

9 axes sont proposés.

1. Lutter contre les mauvaises pratiques,
2. Assurer la transition vers l'économie circulaire,
3. Mobilisation générale pour réduire nos déchets : mieux produire, mieux consommer, lutter contre les gaspillages,
4. Mettre le cas sur le « zéro déchet enfoui » : réduire le stockage,

5. Relever le défi du tri et du recyclage matière et organique,
6. La valorisation énergétique : une contribution à la réduction du stockage et un atout francilien spécifique,
7. Mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers,
8. Réduire la nocivité des déchets dangereux et mieux capter les déchets dangereux diffus,
9. Prévenir et gérer les déchets issus de situations exceptionnelles.

C. -Le contexte du SMITOM NORD 77

Le budget du SMITOM NORD 77 est composé uniquement d'un budget principal en M14.

Le projet de budget 2021 a été préparé avec l'objectif de maintenir un niveau d'épargne le plus haut possible afin de permettre un autofinancement des investissements et avoir ainsi recours à l'emprunt de manière mesurée.

Néanmoins, ce projet est construit dans un contexte particulier avec des variables impactant les comptes dont le syndicat n'a pas la maîtrise :

- Une population progressant de 0,5 %,
- Une estimation des tonnages effectuée sur les 9 derniers mois et donc susceptibles d'évoluer,
- Un contexte de crise sanitaire ayant des impacts organisationnels et modifiant les comportements des habitants,
- Un impact COVID-19 non encore chiffré par les prestataires qui ne manqueront pas de se retourner vers le syndicat,
- Une hausse de la TGAP exponentielle impactant fortement le budget du syndicat,
- Les évolutions des indices des contrats de prestation entraînant une hausse des coûts des différents marchés (Unité de Valorisation Energétique et déchèteries),
- Une chute importante des recettes issues de la vente des matières provenant de la Collecte Sélective notamment des plastiques qui rend les matières issues du recyclage moins attractives,
- La nécessité d'accompagner nos adhérents et de limiter les augmentations de tarifs,
- Des subventions qui se font de plus en plus rares,
- Des évolutions réglementaires à venir concernant le fonctionnement des installations.

Conscient de l'impact de l'appel de fonds sur les adhérents, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne souhaite accompagner ses adhérents et limiter les augmentations de tarifs, tout en maintenant un service de qualité.

L'ensemble des dépenses a ainsi fait l'objet d'un examen attentif.

II- L'ANALYSE RETROSPECTIVE DU BUDGET

A. - Les dépenses de fonctionnement

Libellé	Réel 2019	Perspectives 2020	Ecart 2019 - perspectives 2020
011 Charges à caractère général	20 511 532,52	20 362 385,66	-149 146,86
012 Charges de personnel, frais assimilés	869 196,52	932 742,03	63 545,51
014 Atténuations de produits		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	264 276,58	630 925,66	366 649,08
Total des dépenses de gestion courante	21 645 005,62	21 926 053,35	281 047,73
66 Charges financières	738 549,15	711 146,53	-27 402,62
67 Charges exceptionnelles	60 778,03	63 000,20	2 222,17
022 Dépenses imprévues		0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	799 327,18	774 146,73	-25 180,45
023 Virement à la section d'investissement (5)			0,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections (charges)	4 131 887,20	4 479 869,65	347 982,45
043 Opérat° ordre intérieur de la section (5)		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 131 887,20	4 479 869,65	347 982,45
TOTAL	26 576 220,00	27 180 069,73	603 849,73

Les **dépenses à caractère général** diminuent de 149 K€. La baisse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) des charges liées aux déchèteries de Mitry-Mory et Dammartin-en-Goële ainsi que la baisse des apports extérieurs ont permis de couvrir la hausse du cout du traitement (volume, prix et Droit d'Usage) pour 1143 K€ et l'augmentation des autres charges pour 318 K€.

Les **dépenses de personnel** progressent de 64 K€ et font l'objet d'une analyse spécifique (IV. – Les ressources humaines).

Les **autres charges de gestion** affichent une hausse de + 367 K€. La raison principale est l'admission en non-valeur de la créance « MARCHETTO » pour 355 K€.

Les **frais financiers 2020** sont composés des intérêts payés, de la comptabilisation des ICNE (Intérêts Courus non échus) mais également d'IRA (Indemnités de Remboursement Anticipé) pour 121 K€. La structure de la dette fait l'objet d'une analyse spécifique (III. – La dette).

Les **charges exceptionnelles** correspondent aux annulations de titres (34 K€ en 2020), des régularisations de charges sur exercices antérieurs (19 K€ en 2020) ainsi qu'au versement d'une subvention exceptionnelle (10 K€ en 2020 pour les broyeurs individuels).

B. - Les recettes de fonctionnement

Libellé	Réel 2019	Perspectives 2020	Ecart 2019 - perspectives 2020
013 Atténuations de charges	9 759,90	9 614,00	-145,90
70 Produits services, domaine et ventes div	23 001 194,35	21 620 673,97	-1 380 520,38
73 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations	2 963 198,31	3 014 500,00	51 301,69
75 Autres produits de gestion courante	1 493 092,53	1 885 029,76	391 937,23
Total des recettes de gestion courante	27 467 245,09	26 529 817,73	-937 427,36
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	1 898 317,76	1 948 491,07	50 173,31
78 Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	331 000,00	331 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 898 317,76	2 279 491,07	381 173,31
042 Opérat° ordre transfert entre sections (recettes)	1 060 802,67	1 060 802,67	0,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 060 802,67	1 060 802,67	0,00
TOTAL	30 426 365,52	29 870 111,47	-556 254,05
002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 982 149,95	8 832 295,47	3 850 145,52
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 408 515,47	38 702 406,94	3 293 891,47

1. - Les recettes de gestion courantes

Les recettes de gestions courantes représentent environ 90% des recettes du SMITOM et sont composées des comptes #70 pour les appels de fond au adhérents et la refacturation des apports extérieurs, les comptes #74 pour les soutiens obtenus auprès des Eco-Organisme et des comptes #75 pour les autres produits de gestion courante (repreneurs, ...).

Les comptes #70 pour la vente de prestations regroupent :

- Les appels de fonds aux adhérents dont les montants sont calculés en fonction du nombre d'habitants et des tonnes d'OMr apportées. Les prix unitaires sont votés en comité. En 2019, la délibération n° 011/2019 a défini un prix à la tonne de 185.1063 € et un prix à l'habitant de 16.3185 €. En 2020, la délibération n° 050/2019 a maintenu les tarifs 2019.
- La facturation des apports extérieurs d'OMR des autres collectivités pour lesquelles une convention a été établie. Il s'agit des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) en provenance du SMDO et de Valor'Aisne.
- La facturation des apports en déchèteries des communes du SIGIDURS.

Globalement, la vente de prestations baisse de 1 381 K € entre 2019 et les perspectives 2020. Les explications principales sont la baisse des apports extérieurs d'OMR et le transfert des déchèteries de Mitry-Mory et Dammartin-en-Goële au SIGIDURS entraînant une baisse de la facturation.

Les comptes #74 concernent les soutiens des Eco-Organismes dont CITEO, Eco-Mobilier, OCAD3E et Eco DDS. Les montants versés sur l'exercice 2020 ne sont pas encore connus. Les simulations conduisent à une légère hausse pour 51 K€.

Les comptes #75 pour les autres produits de gestion courante regroupent :

- Les reprises matières (plastique, papier, carton, verre, alu, acier),
- Les recettes SOMOVAL pour la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public), les frais de contrôle et l'intéressement qui sont définis dans le contrat de Délégation de Service Public (DSP),
- D'autres recettes diverses telles que le Droit d'Usage (DU) pour l'utilisation de l'ancien centre de tri et la RODP, la vente de composteurs et des bons artisans pour les déchèteries, ...

Malgré une baisse des prix matières sur la fin de l'exercice 2020, ces comptes devraient augmenter en 2020 de 392 K€ grâce à une régularisation 2019 de 298 K€ versée en 2020.

2. - Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels regroupent les annulations de dépenses, des produits sur exercices antérieurs, les indemnités de sinistres ainsi que les cessions.

En 2019, les produits exceptionnels ont été les suivants :

- Le 1^{er} versement du protocole transactionnel avec le SIGIDURS pour 1 857 K€ dans le cadre du départ des 17 communes,
- Des pénalités (SOMOVAL, SUEZ et GENERIS) pour 36 K,
- Divers remboursements pour 5 K€.

En 2020, les produits exceptionnels connus au moment du ROB sont :

- Le 2^{ème} versement du protocole transactionnel avec le SIGIDURS pour 1 857 K€ dans le cadre du départ des 17 communes,
- Le versement du trop versé pour la fermeture de SOMOTRI pour 28 K€,
- Des régularisations 2019 avec PAPREC pour 58 K€,
- Divers remboursements pour 5 K€ (Indemnités journalières dans le cadre de l'assurance statutaire).

3. - Les reprises sur provisions

En 2020, la Trésorerie de Meaux Municipale a demandé au SMITOM d'admettre en non-valeur une créance « MARCHETTO » pour 355 121 €. Le risque ayant été provisionné à hauteur de 331 000 €, le SMITOM réalise une reprise sur l'exercice 2020.

4. - Les opérations d'ordre de transfert entre section

Il n'y a pas de variation entre 2019 et les perspectives 2020. Cela correspond aux reprises sur les subventions d'investissement.

C. - L'Épargne

Libellé	Réel 2019	Perspectives 2020	Ecart 2019 - perspectives 2020
+ Produits de gestion courantes #70 à #75	27 467 245,09	26 529 817,73	-937 427,36
- Charges de gestion courantes #60 à #65	21 645 005,62	21 926 053,35	281 047,73
= Excédent d'exploitation brute	5 822 239,47	4 603 764,37	-1 218 475,10
*/- résultat exceptionnel hors #775 et #777	1 837 539,73	1 885 490,87	47 951,14
= Epargne de gestion	7 659 779,20	6 489 255,24	-1 170 523,96
- frais financier	738 549,15	711 146,53	-27 402,62
= Epargne brute	6 921 230,05	5 778 108,71	-1 143 121,34
- remboursement des emprunts (capital)	2 833 472,12	5 120 464,09	2 286 991,97
= Epargne nette	4 087 757,93	657 644,62	-3 430 113,31

L'effet ciseau, lié à une évolution des dépenses de gestion courantes de 2% et une baisse de 3% des produits de fonctionnement courants, entraîne une dégradation de l'épargne brute. En outre, les remboursements anticipés d'emprunts en 2020 entraînent une forte baisse de l'épargne nette.

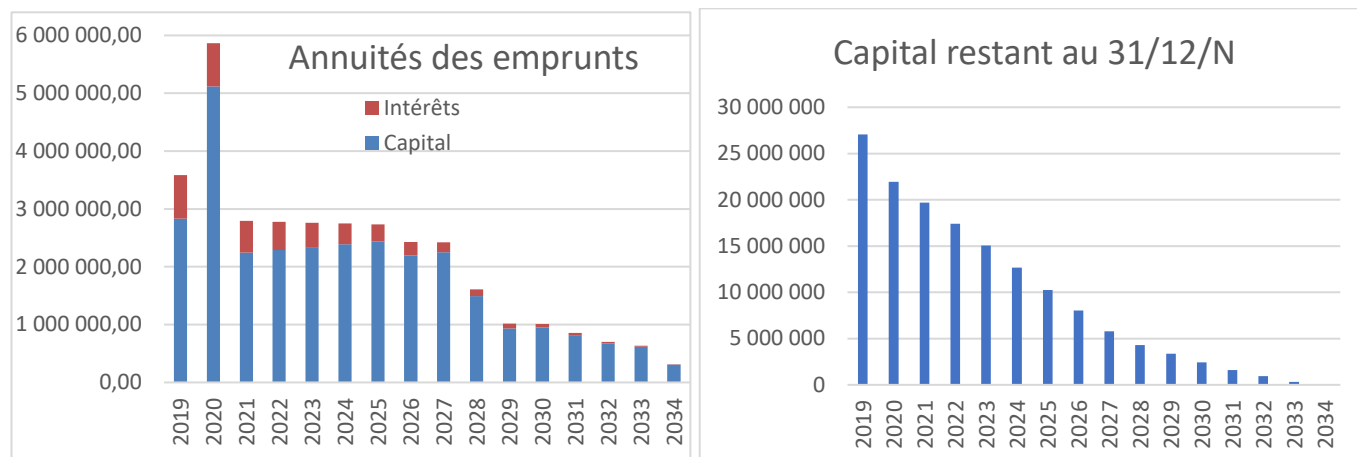
Par ailleurs les années 2019 et 2020 sont impactées par le protocole transactionnel (Délibération N°15 de 2019) avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) à la suite des départs des 17 communes et au versement de 3 714 447,27 € sur 2 exercices 2019-2020. Cette indemnité a été utilisée en 2020 pour rembourser par anticipation 4 emprunts pour un montant de 2 457 K€ pour le capital et 121 K€ pour les indemnités de remboursements anticipés.

III – LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette contractée par le SMITOM sera de 21 942 K€.

A. - Le profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



L'année 2020 est atypique. Elle correspond aux remboursements anticipés de 4 emprunts pour un montant de 2 457 K€ pour le capital et 121 K€ pour les indemnités de remboursements anticipés. Cette opération a été financée par le protocole transactionnel (Délibération N°15 de 2019) avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) à la suite des départs des 17 communes. Ce protocole précise la cession des déchèteries de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory à l'euro symbolique et au versement de 3 714 447,27 € sur 2 exercices 2019-2020.

	Total Capital	Total intérêts	Total annuités	Capital restant au 31/12/N
2019	2 833 472	753 610	3 587 083	27 062 375
2020	5 120 464	743 048	5 863 512	21 941 911
2021	2 246 338	547 660	2 793 998	19 695 573
2022	2 291 273	486 772	2 778 045	17 404 300
2023	2 338 201	424 451	2 762 652	15 066 099
2024	2 387 217	361 077	2 748 294	12 678 882
2025	2 438 420	294 382	2 732 801	10 240 462
2026	2 196 914	230 218	2 427 132	8 043 549
2027	2 252 809	170 264	2 423 073	5 790 739
2028	1 495 105	113 648	1 608 753	4 295 634
2029	931 941	85 775	1 017 716	3 363 693
2030	947 666	63 124	1 010 790	2 416 027
2031	815 565	40 577	856 142	1 600 462
2032	672 979	25 543	698 523	927 483
2033	619 966	12 912	632 878	307 517
2034	307 517	2 146	309 663	0

B. - La structure de la dette

Banque	Date obtention	Date de fin	Montant du contrat	Capital restant dû au 31/12/2020	Capital restant dû au 31/12/2021	Taux d'intérêts	Type de taux	Score Gissler
SFIL	26/12/2002	01/01/2033	1 015 000	563 143	526 568	1,9	Taux indexé EURIBOR 1 mois	1A
Crédit Agricole	21/03/2003	30/03/2028	6 641 441	2 459 539	2 161 905	3,67	Taux fixe	1A
SFIL	17/03/2003	01/04/2028	6 745 494	2 948 000	2 615 444	4,14	Emprunt à taux indexé	1B
SFIL	13/07/2005	01/10/2025	3 000 000	750 000	600 000	3,37	Taux fixe	1A
Crédit Agricole	20/07/2005	01/04/2022	2 900 000	725 000	580 000	3,37	Taux fixe	1A
SFIL	01/05/2007	01/05/2031	4 114 807	2 401 435	2 222 825	3,5	Emprunt à taux indexé	1E
SFIL	12/12/2017	01/05/2034	5 555 561	4 687 505	4 340 282	2,35	Taux fixe	1A
SFIL	12/12/2017	01/05/2034	4 285 000	3 615 469	3 347 656	1,18	Taux fixe	1A
Crédit Agricole	24/04/2018	15/05/2028	5 000 000	3 791 819	3 300 892	0,9	Taux fixe	1A
			39 257 305	21 941 911	19 695 573	2,48		

Les prêts sont classés en fonction des risques qu'ils comportent d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacents et d'autre part de la structure du produit.

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

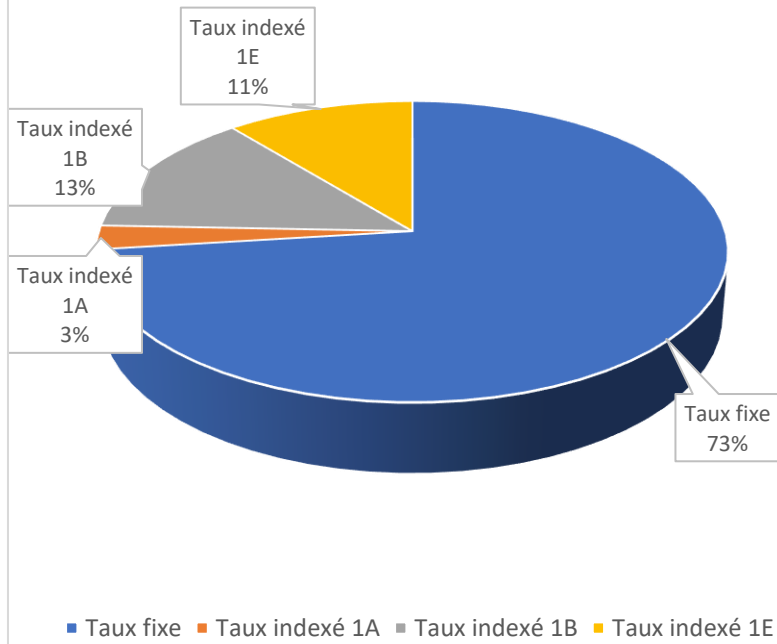
Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe(sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

La dette contractée par le SMITOM est majoritairement composée d'emprunts à taux fixe pour 73 % et d'emprunts à taux variable ne générant pas de risques pour 3 %. Ces emprunts sont classés 1A sur la Chartre Gissler.

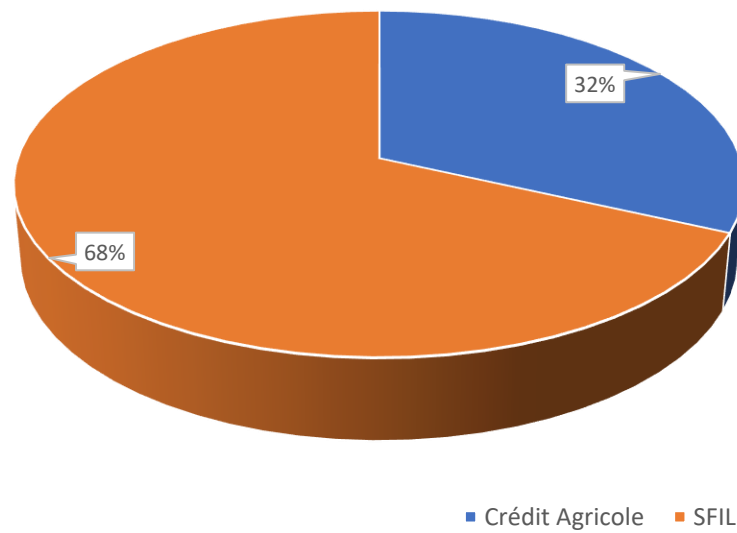
Deux emprunts restent à taux indexé classé 1B (Jusqu'au 01/04/2028 : Si EURIBOR 03 MOIS \leq 5,00 % Alors Taux de 4,14 % Sinon EURIBOR 03 MOIS + 0,00 %) et 1E (Jusqu'au 01/05/2031 : Si EURIBOR 03 MOIS \leq 5,50 % alors Taux de 3,50 % Sinon 3,50 % + 5,00 * (EURIBOR 03 MOIS - 5,50 %)).

Pour ces deux emprunts, le risque n'est pas activé et le SMITOM ne provisionne pas de risque.

La structure de la dette par type de taux



Répartition de la dette par prêteur



IV. – LES RESSOURCES HUMAINES

A. - Structure des effectifs : comparaison 31/12/2019 et 31/12/2020

Année 2019	Titulaires	Non titulaires	TOTAL	TOTAL ETP
A	2	0	2	1.8
B	3	0	3	2.7
C	10	3	13	12.2
TOTAL	15	3	18	16.7

Année 2020	Titulaires	Non titulaires	TOTAL	TOTAL ETP
A	2	1	3	3
B	3	0	3	2.7
C	10	3	13	12.2
TOTAL	15	4	19	17.9

Nombre d'agents en situation particulière

Au 31/12/2019	Hommes	Femmes	TOTAL
En congés parental	0	0	0
En disponibilité	0	0	0
En disponibilité d'office	0	0	0
En détachement	0	0	0
Mis à disposition dans une autre structure	0	0	0
TOTAL			

Au 31/12/2020	Hommes	Femmes	TOTAL
En congés parental	0	0	0
En disponibilité	0	0	0
En disponibilité d'office	0	0	0
En détachement	0	0	0
Mis à disposition dans une autre structure	0	0	0
TOTAL			

B. - L'âge

Pyramide des âges du personnel SMITOM 2020

	Hommes	Femmes	Total
51-60 ans	0	6	6
41-50 ans	3	3	6
31-40 ans	4	2	6
21-30 ans	0	0	0
- 20 ans	0	0	0
Total	7	11	18

C. - Le handicap et la prévention

Agents affectés à la prévention dans la collectivité :

- Assistants et conseillers de prévention : 1
- Médecin de prévention : 0
- Infirmier en santé au travail : 0
- Assistant social : 0
- Assistant santé : 0

D. - La carrière, l'avancement, la promotion et la formation

1. - L'avancement et la promotion

Nombre d'agents ayant bénéficié :	2019	2020
· Avancement d'échelon	3	9
· Avancement de grade	0	1
· Promotion interne	0	0
TOTAL	3	10

2. - La formation

- Coût supporté par la collectivité en 2019 et 2020 :

	2019	2020
CNFPT cotisation obligatoire	6 501,61 €	7 059,90 €
CNFPT au-delà de la formation obligatoire	0,00 €	0,00 €
Autres organismes	1 390,00 €	1 100,00 €
TOTAL	7 891,61 €	8 159,90 €

- Nombre de jours de formation suivi par les agents en 2019 :

	Nombre de jours	Dont CPF	Nombre d'agents sur poste permanent et emplois aidés	Nb d'agents formés
Catégorie A	0	0	0	0
Catégorie B	3	3	0	2
Catégorie C	12,5	12,5	3	5
Autres (emplois aidés)	0	0	1	1
Total	15,5	15,5	4	8

- Nombre de jours de formation suivi par les agents en 2020 :

	Nombre de jours	Dont CPF	Nombre d'agents sur poste permanent et emplois aidés	Nb d'agents formés
Catégorie A	3,5	3,5	1	1
Catégorie B	1,5	1,5	0	1
Catégorie C	17,5	17,5	2	7
Autres (emplois aidés)	0	0	0	0
Total	22,5	22,5	3	9

E. - L'égalité entre les femmes et les hommes

▪ Etat des lieux de la parité au 31/12/2019

Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres	TOTAL
Hommes	0	0	7	0	7
Femmes	2	3	6	0	11
TOTAL	2	3	13	0	18

▪ Etat des lieux de la parité au 31/12/2020

Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres	TOTAL
Hommes	1	0	7	0	8
Femmes	2	3	6	0	11
TOTAL	3	3	13	0	19

F. -L'évolution des dépenses de personnel

Eléments de rémunération	2019	2020
<i>Titulaires</i>		
Rémunérations	377 400,00 €	333 486,57 €
Prime	202 100,00 €	235 709,00 €
N.B.I. et SFT	15 400,00 €	16 490,00 €

<i>Non titulaires (contractuels de droit public et privé)</i>	2019	2020
Eléments de rémunération	38 300,00 €	98 014,00 €
Charges (Titulaires & Non Tit.)	271 760,00 €	277 151,43 €

Heures supplémentaires	2019		2020	
	Montant payé	Nb d'heures	Montant payé	Nb d'heures
Heures supplémentaires	1215,90 €	90 h	3 862,94 €	270 h

- La NBI

Au total, le SMITOM a versé de la NBI à 7 agents représentant un total de dépenses d'environ 8 901,32 €.

- Les avantages en nature

- Les logements de fonction par nécessité absolue de service : 0
- Les véhicules de fonction : 1
- Participation de la collectivité à la complémentaire santé pour les agents qui adhèrent à une mutuelle labellisée : 9

V- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PRISES EN COMPTE DES LE BUDGET 2021

Au regard du contexte national, qui a été précédemment exposé, et de la crise sanitaire, les principales ressources financières du budget 2021 auront tendance à se tasser par rapport à leur niveau de 2020 chez nos adhérents. Le SMITOM souhaite avant tout accompagner ses adhérents et limiter les augmentations de tarifs. **Dans cette partie, il s'agira de présenter les orientations du budget sans augmentation de la participation des adhérents.**

C'est dans cet esprit que le projet du BP2021 a été bâti.

A. - L'évolution du budget : les principales perspectives

1. - Des dépenses soumises à des variables dont le syndicat n'a pas la maîtrise (indices, TGAP, hausse des tonnages à traiter, ...)

Libellé	Perspectives 2020	BP 2021	Ecart 2021 - perspectives 2020
011 Charges à caractère général	20 362 386	23 153 416	2 791 030
012 Charges de personnel, frais assimilés	932 742	1 046 102	113 360
014 Atténuations de produits	0	0	0
65 Autres charges de gestion courante	630 926	292 706	-338 220
Total des dépenses de gestion courante	21 926 053	24 492 223	2 566 170
66 Charges financières	711 147	537 948	-173 198
67 Charges exceptionnelles	63 000	68 000	5 000
022 Dépenses imprévues	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	774 147	605 948	-168 198
023 Virement à la section d'investissement		6 848 728	6 848 728
042 Opérat° ordre transfert entre sections (charges)	4 479 870	6 307 347	1 827 477
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 479 870	13 156 075	8 676 205
TOTAL	27 180 070	38 254 246	11 074 176

Libellé	Perspectives 2020	BP 2021	Ecart 2021 - perspectives 2020
Service EXPLOITATION	20 006 289	22 597 599	2 591 310
Service COMMUNICATION	86 000	209 000	123 000
Service PLP	61 958	163 984	102 026
Service AFFAIRE GENERALE	304 543	286 196	-18 347
Service RH	1 176 142	1 303 444	127 302
Service DAF	5 545 137	13 694 023	8 148 886
Total	27 180 069	38 254 246	11 074 177

a) Les charges du service « Exploitation » sont en progression de 2 591 K€ :

Les charges du service « Exploitation » sont composées à plus de 85 % par des marchés de prestations soumis aux variations des indices et aux volumes apportés par les adhérents (marché de concession et marché d'exploitation des déchèteries).

Une évolution des volumes

Les volumes d'apports seront fonction de l'évolution de la population sur notre territoire et des évolutions de comportement.

La base INSEE au 01/01/2020 indiquait 324 837 habitants pour 168 communes.



Il est proposé de retenir une hypothèse d'augmentation moyenne de la population de 0.5%. La population cible 2021 est de 326 451 habitants. **L'impact de l'évolution du volume des tonnes du SMITOM (augmentation de la population et des comportements) pour 2021 est de l'ordre de 230 K€**

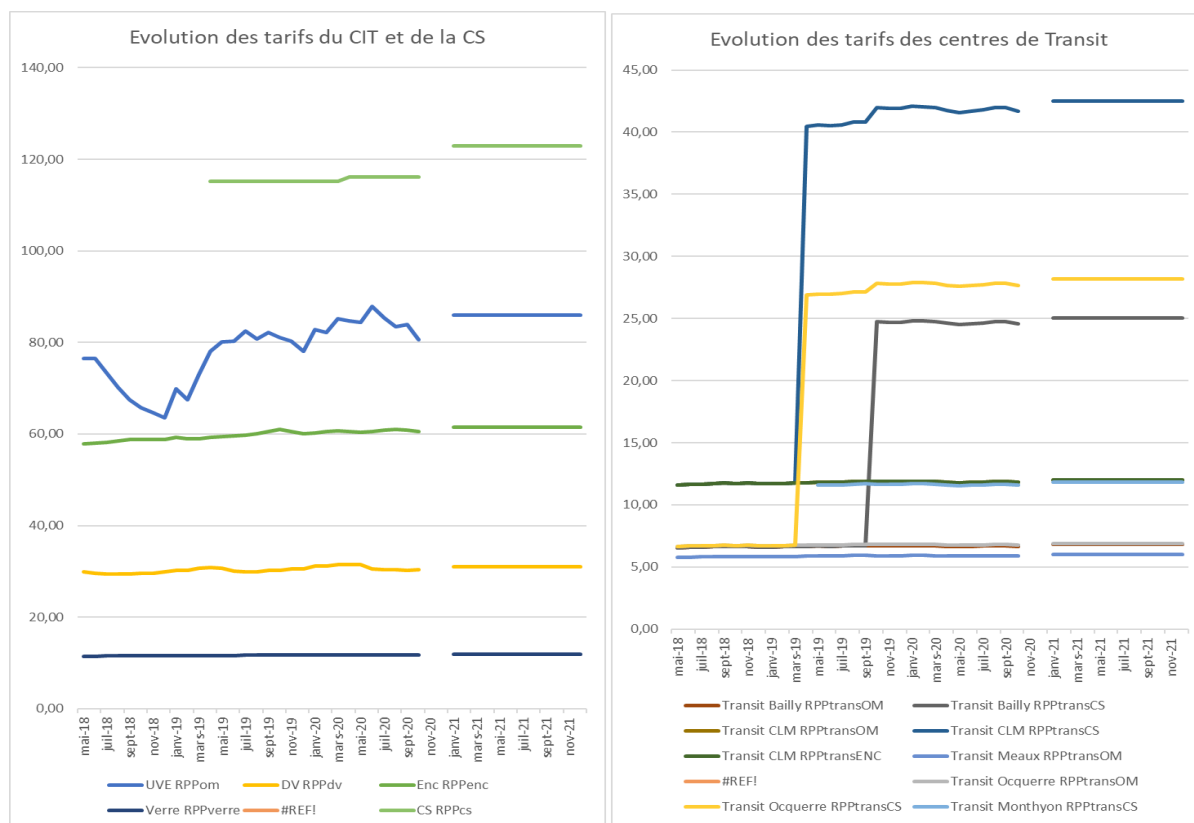
Par ailleurs, le volume varie en fonction des apports extérieurs pour lesquels le SMITOM perçoit une recette. **L'impact des tonnes extérieures du SMITOM pour 2021 est de l'ordre de 1 262 K€.**

La synthèse des évolutions des volumes est reprise dans le tableau ci-après :

	Tonnes budget 2020	Tonnes 2020 à partir du réalisé de septembre 2020	Tonnes 2021	
	Montants	Montants	Hypothèses : +0,5% pour l'augmentation de la population sur tous les flux	Montants
OM SMITOM	84 000	84 353		84 800
Encombrants (TVI Coulommiers)		762		720
Refus de CS		3 571	24,0% de la CS	4 252
Refus DV		40		40
PTS incinérée	10 734	7 492	83,0% de la PTS	8 145
Apports ext. Valor'Aisne		3 000	Mise en place de la nouvelle convention	17 000
Apports ext. SMDO	7 000	4 000	Réduction des apports	3 000
Apports ext. SOMOVAL	18 408	21 509		14 000
DV	24 422	21 000	+ 11% par rapport à 2020 (impact confinement)	23 400
PTS	12 792	9 000		9 813
Verre	6 687	6 694		6 728
CS	17 000	17 286	+ 2% prévention	17 718
Transit - Bailly OM	12 351	14 741		14 815
Transit - Bailly CS	2 544	2 703	+ 2% prévention	2 771
Transit - CLM OM	19 176	17 328		20 132
Transit - CLM CS	4 276	3 412	Nouvelle trémie tasseuse + 53%	5 300
Transit - CLM ENC	674	762	-3 % (baisse des apports en déchèterie liés à la crise économique)	720
Transit - Meaux OM	20 670	22 106		22 216
Transit - Ocquerre OM	10 717	10 434		10 486
Transit - Ocquerre CS	2 151	2 184	+ 2% prévention	2 239
Transit - Monthyon CS	7 911	8 987	CS total - la CS des autres centres de Transit	7 408

Une évolution des prix

Un travail sur l'évolution des indices a été mené. Il est proposé les hypothèses suivantes :



	Tarif 2021	Tarif moyen des 12 derniers mois	Tarif moyen des 10 derniers mois	Evolution par rapport à la moyenne des 12 derniers mois	Evolution par rapport à la moyenne des 10 derniers mois
Un prix moyen de la CS	122,89 €	115,79 €	115,89 €	6,13%	6,04%
Un prix moyen des OM	85,58 €	83,26 €	84,07 €	2,79%	1,80%
Un prix moyen pour la PTS	61,53 €	60,57 €	60,62 €	1,58%	1,50%
Un prix moyen des DV	31,34 €	30,82 €	30,88 €	1,69%	1,50%
Un prix moyen du Verre	11,92 €	11,74 €	11,74 €	1,54%	1,50%
Centre de transit de Coulommiers pour la CS	42,48 €	41,86 €	41,86 €	1,48%	1,50%
Centre de transit d'Ocquerre pour la CS	28,17 €	27,76 €	27,75 €	1,48%	1,50%
Centre de transit de Bailly pour la CS	25,05 €	24,68 €	24,68 €	1,48%	1,50%
Centre de transit de Coulommiers pour les OM	12,03 €	11,85 €	11,85 €	1,48%	1,50%
Centre de transit de Monthyon pour la CS	11,81 €	11,63 €	11,63 €	1,48%	1,50%
Centre de transit de Bailly pour les OM	6,79 €	6,69 €	6,69 €	1,48%	1,50%
Centre de transit d'Ocquerre pour les OM	6,90 €	6,80 €	6,80 €	1,48%	1,50%
Centre de transit de Meaux pour les OM	5,99 €	5,90 €	5,90 €	1,48%	1,50%

L'impact de l'évolution des prix des tonnes du SMITOM pour 2021 est de l'ordre de 186 K€

Une évolution de la TGAP

Un impact de la TGAP sur l'incinération. Fin 2019, les travaux de NOx < 80mg/Nm3 terminés, les 3 critères ont permis au SMITOM d'obtenir une TGAP réduite à 3 € pour l'exercice 2020, soit une économie de 320 K€. Pour rappel la TGAP était de 6 €/tonne en 2019. Cependant, la loi de finances 2019 a prévu une augmentation de cette taxe jusqu'en 2025.

Un impact de la TGAP sur l'incinération.

En 2020 = 3 €/t

En 2021 = 8 €/t

En 2022 = 11 €/t

En 2023 = 12 €/t

En 2024 = 14 €/t

En 2025 = 15 €/t

Un impact de la TGAP sur l'enfouissement.

En 2020 = 18 €/t

En 2021 = 30 €/t

En 2022 = 40 €/t

En 2023 = 51 €/t

En 2024 = 58 €/t

En 2025 = 65 €/t

L'impact de la TGAP pour les tonnes du SMITOM pour 2021 est de l'ordre de 659 K€

Une évolution des charges des déchèteries pour 44 K€

Une évolution des autres charges

Les frais d'étude des affaires générales ont été regroupés sur l'exploitation. Ils passent de 51 K€ en 2020 à 261K€ en 2021 **soit une hausse de 210 K€.**

Les études proposées en 2021 représentent 261 K€ :

- Analyses environnementales :
 - Analyses retombées atmosphériques + lait 12 K€
 - Analyses lichen 8 K€
- Création réseaux de chaleur
 - Etude Knauff 30 K€
 - Etude Serres 30 K€
- Autres études :
 - Audit rapport annuel 16 K€
 - Etude biodéchets (loi AGEC) 90 K€
 - Suivi technique du CIT 25 K€
 - Etudes diverses (devenir du centre de tri, marché déchèteries, ...) 50 K€

b) Les charges du service « Communication » sont en progression de 123 K€ :

Il est notamment proposé les évolutions suivantes :

- Réfection de la signalétique dans les déchèteries,
- Communication sur la nouvelle déchèterie de Coulommiers (Flyers, presse et annonces),
- Création d'un film sur le CIT pour donner suite aux travaux réalisés,
- Soutien PAO en externe afin de créer des illustrations,
- Outils de communication pour les animateurs (développement d'outil jeune public, compostage, ...),
- Journée du patrimoine en septembre 2021 (flyers).

c) Les charges du service « Prévention » en progression de 102 K€ :

Il est notamment proposé les évolutions suivantes :

	Budget 2020	Perspectives 2020	Budget 2021	Observations
Politique de compostage / Bio déchets	40 440	27 037	71 250	Loi AGECC – tri à la source biodéchets
<i>COM</i>	8 540	528		
Poules	1 600	0	0	
Lutte contre le gaspillage alimentaire	6 385	5 811	885	
Promotion de la récupération et du réemploi	10 859	9 947	16 739	Nouvel AAP
Broyeurs	10 460	11 034	57 460	Achat broyeurs professionnels 37K€, subventions des broyeurs individuels
Eco-consommation	900	976	0	
<i>Semaine Européenne de Réduction des Déchets</i>	7 100		2 700	
<i>Semaine Européenne du Développement Durable</i>	13 500	1 824	2 000	
<i>Semaine du compostage de proximité</i>	182			
<i>Fête de la Récup</i>			4 000	
Divers	1 000	1 301	8 950	Diverses fournitures + animations salle découverte
Communication institutionnelle	26 000			
Inserts presse et annonce radio	4 000	3 500		
	130 966	61 958	163 984	

d) Les charges du service « Affaires Générales » sont en baisse de 18 K€.

e) Les charges de personnel augmentent de 127 K€ :

Les principales évolutions sont :

- Un agent supplémentaire cadre à la direction des Affaires Générales au 01/02/2021
- Un doublon de poste à remplacer pendant 3 mois pour remplacer la gestionnaire Comptabilité et RH,
- Avancements d'échelons des agents (Glissement Vieillessement Technicité).

f) Les charges du service Finances augmentent de 8 149 K€ :

Les principales évolutions sont :

- Une baisse des frais financiers (ICNE compris) pour 173 K€,
- Une augmentation de la dotation aux amortissements pour 1 827 K€. Il s'agit principalement de l'amortissement de la RPF sur 1 an à partir de N+1,
- L'admission en non-valeur en 2020 pour 354 K€ n'est pas reconduit en 2021,
- L'inscription au budget du virement à la section d'investissement pour 6 849 K€.

2 Des ressources financières en diminution.

Libellé	Perspectives 2020	BP 2021	Ecart 2021 - perspectives 2020
013 Atténuations de charges	9 614,00	9 614,00	0,00
70 Produits services, domaine et ventes div	21 620 673,97	23 108 494,19	1 487 820,23
73 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations	3 014 500,00	3 014 500,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	1 885 029,76	1 052 396,00	-832 633,76
Total des recettes de gestion courante	26 529 817,73	27 185 004,19	655 186,47
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	1 948 491,07	0,00	-1 948 491,07
78 Reprises provisions semi-budgétaires (4)	331 000,00	0,00	-331 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 279 491,07	0,00	-2 279 491,07
042 Opérat° ordre transfert entre sections (recettes)	1 060 802,67	1 060 802,68	0,01
043 Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 060 802,67	1 060 802,68	0,01
TOTAL	29 870 111,47	28 245 806,87	-1 624 304,60

Les comptes #70 pour la vente de prestations progressent de 1 488 K€ et regroupent :

- Les appels de fonds aux adhérents qui sont calculés en fonction du nombre d'habitants et des tonnes d'OMr apportées. A ce stade, les prix unitaires sont stables. L'augmentation du volume facturable représente 107 K€ **si les tarifs 2021 n'évoluent pas.**
- La facturation des apports extérieurs des OMr des autres collectivités pour lesquelles une convention a été établie. Il s'agit des apports d'OMr en provenance du SMDO, les apports d'OM en provenance de Valor'Aisne.
En 2021, les recettes complémentaires sont estimées à 1 381 K€.

Les comptes #74 pour les soutiens obtenus regroupent les versements de CITEO (barème F), Eco- Mobilier, OCAD3E et Eco DDS.

Pour 2021, il est proposé de maintenir le niveau des soutiens reçus au niveau du budget.

Les comptes #75 pour les autres produits de gestion courante baissent de 833 K€ et regroupent :

- Les reprises matières (plastique, papier, carton, verre, alu, acier) avec une baisse de 597 K€ (tableau des prix matières ci-dessous). L'année 2020 est marquée par des incertitudes sur le prix de reprise des matériaux. La prudence est de mise pour 2021 compte tenu du contexte international et national. En effet, actuellement une crise sans précédent sur les filières cartons, papiers, plastiques entraîne l'effondrement des prix de reprise et une raréfaction des débouchés.

Colonne1	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	
PET CLAIR	331	331	323	283	271	221	171		
PET FONCE	65	100	100	103	119	76,67	66		
PEHD	222	222	240	210	160	87	80		
PCNC	85	65	45	45	45	63,5	45		
JOURNAUX MAG.	10	15	20	20	20	20	20		
GROS MAGASIN	60	70	80	80	80	80	80		
ACIER CS	129,49	126,31	104	102	80,33	60	50,5		
ALU CS	411,89	451,5		420,85	432	333	377		
ACIER INCINERE	38,6	47,99	58,58	43,97	35,42	30,84	27,32		
ALU INCINERE	752,24	603,48	604,53	631,92		600			
VERRE	24,38	24,38	24,38	24,38	24,38	24,38	13,21		

- La non-reconduction d'une régularisation 2019 sur 2020 pour 298 K€,
- Subvention de l'étude sur les biodéchets pour 72K€,
- Une stabilité des recettes SOMOVAL pour la RODP (redevance d'occupation du domaine public), les frais de contrôle et l'intéressement qui sont définis dans le contrat de DSP,
- Une baisse de 10 K€ sur les autres recettes du compte #75.

Les comptes #77 pour les produits exceptionnels et les comptes #78 pour les reprises sur provision ne sont pas reconduits en 2021.

B. - La programmation pluriannuelle des investissements

Un programme pluriannuel des investissements est en cours de réalisation.
Pour 2021, les investissements proposés sont de 10 179 K€ :

- **Dont des investissements nouveaux pour** **2 452 K€**
 - Logiciel déchèteries 33 K€
 - Ecopad (terminaux déchèteries) 23 K€
 - Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Coulommiers 320 K€
AMO pour la déchèterie de Coulommiers pour 20 K€ et acquisition d'un nouveau terrain pour 300 K€
 - Sécurisation de la déchèterie de Bailly Romainvilliers 50 K€
 - RPF. 1 811 K€
Le contrat de DSP comprend des travaux obligatoires et des travaux de valorisation de l'énergie thermique de l'UVE. Un montage financier en cession de créances de type « Dailly » a été fait de manière à optimiser le montant des redevances. En 2020, la RPF est de 1 760 K€, entre 2021 et 2027. Le montant annuel de la RPF est de 1 811 K€. En 2028, la RPF sera de 653 K€.
 - Agence de COM. 200 K€
Le marché porte sur la réalisation, la livraison et l'installation des supports nécessaires à l'animation des parcours pédagogiques du SMITOM du Nord Seine-et-Marne, ainsi qu'à l'habillage de son hall d'accueil. Le SMITOM dispose actuellement de deux parcours pédagogiques dédiés respectivement à la découverte du process d'incinération de son unité de valorisation énergétique et d'un chemin dédié à la découverte et à la préservation de la biodiversité. Deux salles complètent ces parcours : une salle pédagogique qui permet d'introduire la visite de l'UVE de 15 m² et une salle « découverte » de 110 m² où des thèmes tels que le tri, le recyclage et la prévention des déchets devront être abordés.
 - Siège (divers travaux) 15 K€
- **Dont des reports antérieurs pour** **7 727 K€**
 - Travaux siège 20 K€
 - Déchèteries 3 331 K€
Le SMITOM a lancé une étude stratégique « Déchèteries » fin 2020 avec le bureau d'étude NALDEO avec pour objectif une optimisation du réseau. L'étude a conclu à la nécessité de réhabiliter la déchèterie de Coulommiers, confirmer le maillage des sites mais propose de combiner les déchèteries de Meaux et de Crégy les Meaux en une seule et unique déchèterie sur la base d'un nouveau modèle.
Fin 2020, il reste un reliquat de 115 K€ pour l'AMO de la déchèterie à plat de Coulommiers, 2 060 K€ pour des achats de terrains, 1 136 K€ de travaux, 20 K€ pour les voiries de la déchèterie d'Ocquerre
 - Centre de transit : Modification des trémies 45 K€
 - CIT 4 327 K€
Fin 2020, il reste un reliquat de 74 K€ pour des études sur le CIT, 2 819 K€ de subvention à verser à SOMOVAL pour la réalisation des travaux, 891 K€ de travaux en attente, 4 K€ de mobilier et 39 K€ d'outils pédagogique, 500 K€ de réhabilitation de la zone SILODA.
 - Mobilier divers 3 K€

C. - L'épargne

Libellé	Perspectives 2020	BP 2021	Ecart 2021 - perspectives 2020
+ Produits de gestion courantes #70 à #75	26 529 817,73	27 185 004,19	655 186,47
- Charges de gestion courantes #60 à #65	21 926 053,35	24 492 223,18	2 566 169,82
= Excédent d'exploitation brute	4 603 764,37	2 692 781,02	-1 910 983,36
*/- résultat exceptionnel hors #775 et #777	1 885 490,87	-68 000,20	-1 953 491,07
= Epargne de gestion	6 489 255,24	2 624 780,82	-3 864 474,43
- frais financier	711 146,53	537 948,11	-173 198,42
= Epargne brute	5 778 108,71	2 086 832,71	-3 691 276,01
- remboursement des emprunts (capital)	5 120 464,09	2 246 337,58	-2 874 126,51
= Epargne nette	657 644,62	-159 504,87	-817 149,50

Sans augmentation des tarifs, le niveau d'épargne net est négatif. Au vu de la subvention de 330 K€ de la région et des investissements 2021 à hauteur de 10 179 K€, le prélèvement sur le fond de roulement serait de 10 009 K€. Notre trésorerie au 31/12/2021 serait alors ramenée à 2.2 M€.

D. - Les ratios

Le ratio de désendettement

L'équilibre financier du budget du SMITOM du Nord Seine-et-Marne tient dans sa capacité à faire face au remboursement du capital de sa dette au moyen de son autofinancement. Il s'agit du ratio de désendettement ou ratio dit KLOPFER (dette/Epargne brute) qui mesure en nombre d'années théorique le remboursement de la dette en capital.

Il y a déséquilibre ou menace de déséquilibre si la dette est trop importante au regard de la capacité d'autofinancement du syndicat. Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité. Les années 2019 et 2020 ne sont pas représentatives du fait des versements exceptionnels du protocole avec le SIGIDURS.

Libellés/années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	27 841	25 263	22 950	29 896	27 062	21 942	19 696
Epargne brute	2 497	2 871	4063	3 271	6 921	5 778	2 087
Ratio de désendettement (dette/Epargne Brute)	11,1	8,8	5,6	9,1	3,9	3,8	9,4

La marge d'autofinancement courant

Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives.
Le ratio se calcule de la manière suivante :

$(\text{Dépenses réelles de fonctionnement} + \text{remboursement annuel de la dette en capital}) / \text{recettes réelles de fonctionnement}$

Libellés/années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	28 355	22 265	22 668	23 805	22 444	22 700	25 098
Remboursement de la dette en capital	2 593	2 578	2 313	2 339	2 833	5 120	2 246
Recettes réelles de fonctionnement	30 852	25 136	26 731	27 076	29 366	28 478	27 185
Ratio	100%	99%	93%	97%	86%	98%	101%

VI - Proposition d'augmentation des tarifs et souscription d'un emprunt de 3 M€

Face à cette situation tendue et afin d'accompagner les adhérents, il est proposé d'appliquer une augmentation de tarifs de 6 %. Cette augmentation permet de couvrir l'augmentation de la TGAP à hauteur de 660 K€ qui représente à elle seule 4 % et 281 K€ pour couvrir une partie des autres besoins de fonctionnement (notamment la chute des prix de reprises matières). La souscription d'un emprunt de 3 M€ permettra de couvrir une partie des investissements 2021 et de ne pas faire supporter une augmentation trop importante aux adhérents. Pour ce faire, le comité syndical du SMITOM du Nord Seine-et-Marne sera amené à se prononcer sur cet emprunt par le biais d'une délibération spécifique.

Le reliquat des besoins non couvert par l'augmentation des tarifs sera prélevé sur la trésorerie du syndicat.

Le tableau de l'épargne nette serait le suivant :

Libellé	Perspectives 2020	BP 2021	Ecart 2021 - perspectives 2020
+ Produits de gestion courantes #70 à #75	26 529 817,73	28 126 159,65	1 596 341,92
- Charges de gestion courantes #60 à #65	21 926 053,35	24 492 223,18	2 566 169,82
= Excédent d'exploitation brute	4 603 764,37	3 633 936,48	-969 827,90
*/- résultat exceptionnel hors #775 et #777	1 885 490,87	-68 000,20	-1 953 491,07
= Epargne de gestion	6 489 255,24	3 565 936,28	-2 923 318,97
- frais financier	711 146,53	555 948,11	-155 198,42
= Epargne brute	5 778 108,71	3 009 988,17	-2 768 120,55
- remboursement des emprunts (capital)	5 120 464,09	2 438 071,56	-2 682 392,53
= Epargne nette	657 644,62	571 916,60	-85 728,02

Au vu de la subvention de 330 K€ de la région, de la souscription de l'emprunt de 3 M€ et des investissements 2021 à hauteur de 10 179 K€, le prélèvement sur le fond de roulement serait de 6 277 K€. La trésorerie au 31/12/2021 serait de 5.9 M€

A ce stade du DOB, l'appel de fond 2021 serait proposé comme suit :

- Une part variable par tonne de 196.21 € au lieu de 185.11 €
- Une part fixe par habitant de 16.32 € identique à 2020

A noter que la loi de finances pour 2019 est venue modifier l'article 278-0 bis du Code Général des Impôts portant application du taux réduit de TVA à 5,5 % sur les prestations déchets à effet du 1^{er} janvier 2021. A ce jour, les décrets ne sont pas parus. Le SMITOM, applique à ses adhérents, un taux de 10 %.

Le ratio de désendettement

Dans cette version, l'encours de la dette 2021 est majoré du capital restant dû pour le nouvel emprunt soit 2 808 K€.

L'épargne brute 2021 est majorée des recettes liées à l'augmentation des tarifs pour 941 K€ et diminuée des frais financiers du nouvel emprunt pour 18 K€

Libellés/années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31/12	27 841	25 263	22 950	29 896	27 062	21 942	22 504
Epargne brute	2 497	2 871	4 063	3 271	6 921	5 778	3 010
Ratio de désendettement (dette/Epargne Brute)	11,1	8,8	5,6	9,1	3,9	3,8	7,5

La marge d'autofinancement courant

Dans cette version, les dépenses réelles de fonctionnement ont été majorées de 18 K€ pour les frais financiers du nouvel emprunt. Le remboursement de la dette a été majoré de 192 K€. Les recettes de fonctionnement ont été majorées de 941 K€.

Libellés/années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	28 355	22 265	22 668	23 805	22 444	22 862	25 116
Remboursement de la dette en capital	2 593	2 578	2 313	2 339	2 833	5 120	2 438
Recettes réelles de fonctionnement	30 852	25 136	26 731	27 076	29 366	28 478	28 126
Ratio	100%	99%	93%	97%	86%	98%	98%

UN PROJET DE BP 2021 TOURNE VERS LES ADHERENTS

Synthèse des propositions principales

AU TITRE DE LA PREVENTION

- Poursuite de la subvention « Acquisition d'un broyeur » : le montant alloué passe de 5 K€ à 15 K€.
- Lancement d'une étude préalable à l'instauration d'un tri à la source des biodéchets sur le territoire du SMITOM. L'étude devra réaliser une analyse du syndicat et de ses 6 adhérents et devra pour chaque EPCI faire des projections et établir des plans d'actions pour être conforme à la loi AGECL.
- Relance du marché « composteurs », mise en place d'outils de communication spécifiques et achats de deux broyeurs professionnels qui seraient remis aux adhérents.

AU TITRE DE NOS UNITES

- Réhabilitation de la déchèterie de Coulommiers avec la mise en place de nouveaux modes opérationnels.
- Poursuite des réflexions quant à la création d'une déchèterie nouvelle génération sur le secteur de la CA du Pays de Meaux.
- Développement de partenariats avec des syndicats voisins pour élargir « l'offre déchèteries » pour nos habitants.
- Prolongement de nouveaux services : renforcement de la collecte amiante, et élargissement de l'ouverture de la déchèterie éphémère de Jouarre.
- Développement et création des parcours pédagogiques dédiés au process Incinération et activités du syndicat : création notamment d'une salle de découverte et achèvement du parcours dit de la biodiversité.

AU TITRE DES ETUDES DE STRATEGIE

- Création d'un réseau de chaleur – analyse et recherche d'un porteur de projet pour la réalisation de serres agricoles, installation ou raccordement d'entreprises de proximité ;
- Devenir du centre de tri actuellement mis à disposition.
- Mise en place d'une tarification par flux et étude pour minimiser l'impact de la TGAP.

Lexique

CET : Centre d'Enfouissement Technique) ou ISD (Installation de Stockage de Déchets)

CIT : Centre Intégré de Traitement

CS : Collecte Sélective

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés.

DSP : Délégation de Service Public

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Récupérés

J.R.M : Journaux Revues Magazines

OM : Ordures Ménagères

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

PTS : Plateforme de Tri Sommaire

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

RPPom : Redevance partie proportionnelle pour le traitement des ordures ménagères.

SMITOM : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères

SOMOVAL : SOciété MONthyonaise de VALorisation, filiale de la société VEOLIA

Taux de refus : Pourcentage de déchets ne répondant pas aux consignes de tri mais qui se retrouvent dans la CS.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

UVO : Unité de Valorisation Organique